Numéro	DL230609-MC03	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Heures supplémentaires (IHTS) – dépassement du contingent mer de 25 heures	



VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 22 juin 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents:

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents:

- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madam HERR Isabelle ayant donné procuration à Monsieur Luc PFISTER
- Monsieur Philippe HAAS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Davina DABYSING avant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Claude FROEHLY ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Bénédicte LELEU ayant donné procuration à Madame Béatrice LONGECHAL

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation et affichage : 16 juin 2023 Date de publication délibération : 29 juin 2023

Date de transmission au Contrôle de Légalité : 29 juin 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20230622-DL230609-MC03-DE Date de réception préfecture : 29/06/2023—

Numéro	DL230609-MC03	1/2	
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	1/2	

VI. PERSONNEL

3. <u>HEURES SUPPLÉMENTAIRES (IHTS) – DÉPASSEMENT DU</u> CONTINGENT MENSUEL DE 25 HEURES

Le nombre maximum mensuel d'heures supplémentaires qui peut être effectué et rémunéré au titre d'un même mois est fixé à 25, toutes heures supplémentaires confondues, dans le cas général (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).

Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 permet un dépassement de cette limite de 25 h supplémentaires :

- En cas de circonstances exceptionnelles et pour une période limitée, sur décision de l'autorité territoriale qui en informe les représentants du personnel au comité social territorial,
- Pour certaines fonctions, après consultation du comité social territorial. La délibération fixant les conditions de gestion des travaux supplémentaires doit préciser ces fonctions.

Par délibération du 14 décembre 2011, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a décidé d'autoriser ce dépassement :

- Dans le cadre des manifestations telles que la Fête de la Musique et les Fêtes de l'Ill pour les agents du service Electricité-Magasin, des Manifestations et de la Police municipale;
- Dans le cadre des astreintes de déneigement pour lesquelles tous les agents des services techniques peuvent être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires.

Il apparait aujourd'hui nécessaire de préciser et d'actualiser cette délibération pour tenir compte des évolutions du calendrier des manifestations au sein de la commune et du fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable du Conseil Social Territorial, qui s'est tenu en date du 09 juin 2023 :

- D'autoriser le dépassement du contingent mensuel d'heures supplémentaires de 25h :
 - Durant les mois de juin, juillet et de décembre, marqués par de nombreuses manifestations festives (Fêtes de l'Ill, Messti, marché de Noël...) pour les agents des services Eclairage public et électricité, Manifestations et Police Municipale;

Numéro	DL230609-MC03	2/2
Matière	Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	2/2

 Dans le cadre des astreintes de déneigement pour lesquelles tous les agents des services techniques peuvent être sollicités pour effectuer des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération.

Pour : 29

Abstentions: 6 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,

BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL

Béatrice

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME